



Commission des études

CE-1301-07

**Commission des études : rapport des activités
pour l'année 2013-2014***

Le 11 septembre 2014

*Pour alléger le texte, les termes désignant des personnes en général sont au masculin.

En vertu de l'article 118 des *Statuts de l'Université Laval*, la Commission des études fait rapport de ses travaux au Conseil universitaire une fois l'an.

La Commission compte 19 membres avec droit de vote, en incluant le président, et des membres d'office sans droit de vote qui sont : le recteur et le vice-recteur aux études et aux activités internationales ou leur représentant, la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, le directeur général du premier cycle et le secrétaire permanent de la Commission (Annexe I). En 2013-2014, la Commission a tenu 15 séances régulières.

Sommaire des travaux

La Commission des études a préparé trois avis sur la création de programmes conduisant à l'obtention d'un grade qui ont été adoptés au Conseil universitaire. De plus, un projet de création d'une maîtrise a été analysé et l'Avis sera présenté au Conseil universitaire de septembre 2014.

Pour sa part, le Comité-conseil responsable de l'évaluation des projets de programmes courts, présidé par le président de la Commission des études, a préparé sept avis sur la création de programmes courts qui ont tous été adoptés au Conseil universitaire en cours d'année.

La Commission a également travaillé sur quatre mandats particuliers. Un avis portant sur *La formation des étudiants à l'ère du numérique à l'Université Laval* a été présenté et adopté par le Conseil universitaire. La Commission des études a procédé à l'analyse du nouveau Règlement des études qui a été adopté au Conseil universitaire du 3 juin 2014. Elle a par ailleurs consacré plusieurs rencontres à l'étude de l'interdisciplinarité dans la formation, préparant ainsi un avis à compléter pour l'année 2014-2015. Elle a finalement amorcé sa réflexion sur une nouvelle politique portant sur l'évaluation périodique des programmes qui sera présentée pour adoption au Conseil universitaire au cours de l'année 2014-2015.

1. Programmes conduisant à l'obtention d'un grade

1.1 Réactivation de la maîtrise et modification du doctorat en psychologie

La Faculté des sciences sociales a transmis un premier projet de réactivation de la maîtrise recherche en psychologie (M.A.) et de modification du doctorat en psychologie (Ph. D.) le 12 avril 2013, puis une version révisée le 1er octobre 2013. Le marché du travail a besoin de diplômés formés en recherche en psychologie pour œuvrer dans les domaines de la mesure et l'évaluation, de la psychométrie ou des statistiques. Par ailleurs, d'autres universités au Québec offrent le grade de deuxième cycle en psychologie et la réouverture de la maîtrise permettra un meilleur recrutement au doctorat, notamment par l'amélioration de la qualité des candidatures. La révision du programme de troisième cycle est une conséquence du retour à la séquence normale de la maîtrise de recherche (45 crédits) au doctorat (90 crédits). Les programmes de recherche se distingueront donc plus nettement des programmes qui donnent accès à la profession, soit le D. Psy. et le Ph. D. Recherche et intervention.

Un avis portant sur la réactivation de la maîtrise et sur la modification du doctorat en psychologie a été adopté au Conseil universitaire du 4 février 2014.

1.2 Maîtrise en droit notarial

Les seuls établissements d'enseignement qui offrent le programme de formation requis pour obtenir la délivrance d'un permis d'exercice de la profession de notaire sont l'Université Laval, l'Université de Montréal, l'Université de Sherbrooke et l'Université d'Ottawa. Le programme de maîtrise résulte d'un projet conjoint réalisé en partenariat avec la Chambre des notaires du Québec et les universités; il remplace leurs programmes actuels de 2e cycle en droit notarial.

La nouvelle maîtrise s'articule autour de l'offre de cours communs, de l'ajout de cours axés sur la pratique professionnelle et de la prise en charge du stage par les universités. Le programme assure une formation globale, continue et cohérente des futurs notaires. Il permet une meilleure préparation à l'exercice de la profession et une protection accrue du public. Ses activités pédagogiques reposent sur l'accès à des savoirs et à des savoir-faire contextualisés. Elles favorisent notamment la construction de la pensée critique du futur notaire en regard du droit notarial, compétence essentielle à l'exercice du notariat.

Un avis portant sur la création de la maîtrise en droit notarial a été adopté au Conseil universitaire du 1^{er} avril 2014.

1.3 Baccalauréat intégré en informatique et gestion

Les besoins en main-d'œuvre qualifiée possédant à la fois une connaissance des technologies de l'information et des communications (TIC) et une connaissance de la gestion organisationnelle se sont accrus au cours des dernières années, non seulement en raison de la place de plus en plus importante qu'occupent ces technologies pour assurer le bon fonctionnement de l'organisation, mais également en raison de la nécessité pour ces organisations de faire face aux défis que représente la virtualisation des marchés. Les secteurs public et privé trouvent difficilement à combler les emplois dans ces domaines.

Le nouveau baccalauréat intégré en informatique et gestion de l'Université Laval se distingue des autres programmes offerts au Québec notamment par le fait qu'il donne une formation équilibrée entre le domaine informatique et le domaine de la gestion. Ce programme formera des professionnels dont le rôle est de faire le pont entre, d'une part, les spécialistes techniques de l'informatique et des réseaux de télécommunication et, d'autre part, les analystes d'affaires qui reconfigurent les processus organisationnels pour les adapter aux exigences fonctionnelles des systèmes informatiques. Les professionnels formés seront en mesure de comprendre les enjeux de gestion propres à une organisation et de collaborer à la refonte des processus dans l'environnement de travail, tout en pouvant discuter efficacement avec les spécialistes techniques en ce qui a trait aux opportunités et contraintes techniques telles que l'analyse de charge ou l'héritage technologique de l'organisation avec laquelle il faut composer.

Un avis portant sur la création du baccalauréat intégré en informatique et gestion a été adopté au Conseil universitaire du 1^{er} avril 2014.

1.4 Maîtrise en pédagogie universitaire des sciences de la santé

La maîtrise en pédagogie des sciences de la santé s'adresse à des professionnels de la santé (médecins, infirmières, physiothérapeutes, ergothérapeutes, etc.) qui travaillent comme enseignants dans divers milieux de formation. Ces professionnels exercent à la fois leur rôle de professionnel de la santé auprès des patients et un rôle d'enseignant auprès des étudiants en formation. Étant fortement impliqués dans leur faculté ou leur établissement d'attache, ils produisent des innovations pédagogiques, exercent un leadership dans les changements pédagogiques, réalisent des communications scientifiques et collaborent à des activités de recherche en pédagogie universitaire des sciences de la santé.

Le programme proposé prend en considération les besoins actuels de ces professionnels en intégrant des notions qui se sont imposées dans le domaine de la pédagogie des sciences de la santé, notamment l'approche par compétences, l'interprofessionnalisme, la téléformation, le scholarship et le maintien des compétences.

Adopté à la Commission des études lors de sa rencontre du 5 juin 2014, ce programme de maîtrise sera présenté pour adoption au Conseil universitaire au cours de l'automne 2014.

2. Programmes courts

2.1 Certificat en entrepreneuriat et gestion de petites et moyennes entreprises (PME)

Le programme de certificat en entrepreneuriat et gestion de PME répond aux besoins des entrepreneurs potentiels souhaitant parfaire leurs connaissances et s'outiller pour la création éventuelle de leur entreprise. La population visée par le programme est constituée d'entrepreneurs potentiels ou en exercice, mais également de toute personne qui souhaite développer une meilleure connaissance de l'entrepreneuriat et des PME. Il répond ainsi aux besoins des étudiants réalisant un baccalauréat multidisciplinaire ou désirant compléter leur formation universitaire.

À la fin de ce programme, les étudiants auront une meilleure connaissance des PME et du processus entrepreneurial notamment, de l'identification d'opportunité, de la création d'entreprises, de l'exploitation et de la gestion de la croissance de cette dernière. Les étudiants auront la possibilité d'explorer différentes avenues entrepreneuriales : entreprise traditionnelle, sociale, technologique, collective, coopérative, reprise d'entreprise, etc.

L'Avis du Comité-conseil concernant la création de ce certificat a été adopté au Conseil universitaire à la séance du 4 février 2014.

2.2 Certificat d'accès à la profession comptable et certificat en comptabilité et gestion

Depuis le 16 mai 2012, les trois ordres professionnels comptables du Québec (CA, CGA, CMA) se sont regroupés au sein de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (Ordre des CPA du Québec). L'unification des ordres fait en sorte que des changements importants ont été apportés dans les programmes de comptabilité offerts par l'École de comptabilité de la Faculté des sciences de l'administration.

L'objectif du nouveau certificat d'accès à la profession comptable est de permettre aux étudiants qui possèdent un grade de premier cycle et qui désirent obtenir le titre de comptable professionnel agréé du Québec (CPA), de faire la mise à niveau de premier cycle requise en comptabilité pour satisfaire les conditions initiales de l'Ordre des CPA du Québec, et compléter par la suite les conditions supplémentaires de deuxième cycle exigées en vertu du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des CPA du Québec.

L'Avis du Comité-conseil concernant la création de ce certificat a été adopté au Conseil universitaire à la séance du 4 février 2014.

Par ailleurs, plusieurs étudiants ne désirent pas nécessairement obtenir le titre de comptable et veulent plutôt explorer le domaine de la comptabilité ou obtenir une formation de base. C'est le cas notamment de plusieurs étudiants étrangers. C'est pour mieux répondre aux besoins de ces étudiants que le certificat en comptabilité et gestion a été créé.

À la fin de ce programme, les étudiants auront une meilleure connaissance du domaine de la comptabilité incluant les domaines de la comptabilité générale, de la comptabilité de management et de la fiscalité. Les étudiants auront ainsi la possibilité d'explorer ces différents domaines et de décider, au terme de leur programme, de poursuivre ou non leurs études vers l'obtention du titre de comptable professionnel agréé (CPA).

L'Avis du Comité-conseil concernant la création de ce certificat a été adopté au Conseil universitaire à la séance du 4 février 2014.

2.3 Certificat en analyse financière et certificat en finance

Le baccalauréat en administration des affaires (BAA) inclut un cheminement spécialisé de 36 crédits et un cheminement mixte de 18 crédits en finance. La concentration en finance est notamment reconnue par le CFA Institute et permet de préparer les étudiants intéressés au titre de Chartered Financial Analyst (CFA). Depuis quelque temps, la Faculté des sciences de l'administration constate que de plus en plus d'étudiants non détenteurs du BAA en finance se montrent intéressés par la désignation professionnelle CFA. La création d'un certificat en analyse financière, constitué des cours les plus pertinents de la majeure en finance pour préparer les étudiants au premier examen CFA, permet de répondre en partie aux besoins de ces étudiants. C'est le cas, entre autres, des détenteurs d'un baccalauréat d'un domaine connexe à la finance comme l'actuariat et l'économie. Le certificat en analyse financière est par ailleurs destiné aux personnes sur le marché du travail qui désirent obtenir la certification CFA et qui possèdent un baccalauréat.

L'Avis du Comité-conseil concernant la création de ce certificat a été adopté au Conseil universitaire à la séance du 10 juin 2014.

Par ailleurs, la Faculté des sciences de l'administration a créé le programme de certificat en finance pour répondre aux besoins des personnes sur le marché du travail désirant parfaire leurs connaissances et s'outiller pour œuvrer dans le domaine de la finance, sans nécessairement obtenir la certification CFA. Ce programme permettra aux étudiants issus notamment des programmes de formation en actuariat, en génie et en économie, de mettre à niveau leurs connaissances en finance.

L'Avis du Comité-conseil concernant la création de ce certificat a été adopté au Conseil universitaire à la séance du 10 juin 2014.

2.4 Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en comptabilité

En vertu du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, les candidats qui désirent accéder à la nouvelle profession comptable CPA devront dorénavant compléter le programme de formation professionnelle (PFP) de l'Ordre, et ce, à partir de l'automne 2014.

Le nouveau programme de DESS en comptabilité est une formation de deuxième cycle qui est accréditée par le Conseil d'administration de l'Ordre et qui correspond aux exigences du PFP. L'objectif de ce programme spécialisé est de permettre l'intégration et le développement des compétences techniques requises pour l'exercice de la profession de comptable professionnel agréé dans les six domaines suivants : information financière, stratégie et gouvernance, comptabilité de gestion, vérification et certification, finance, fiscalité. Il vise également l'intégration et le développement des compétences habilitantes soit le professionnalisme, le comportement éthique, la communication orale et écrite, le leadership, la résolution de problèmes et la prise de décisions.

L'Avis du Comité-conseil concernant la création de ce diplôme d'enseignement supérieur spécialisé a été adopté au Conseil universitaire à la séance du 3 décembre 2013.

2.5 Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en pratique pharmaceutique de première ligne

Le DESS en pratique pharmaceutique de première ligne a été développé en collaboration avec l'Université de Montréal et les programmes de ces deux universités partageront un tronc commun. Ce programme vient faire le pont entre la formation que les pharmaciens actuels ont eue dans le cadre du baccalauréat en pharmacie et les finalités nouvelles du doctorat de premier cycle en pharmacie.

L'objectif du programme de DESS en pratique pharmaceutique de première ligne est d'amener les pharmaciens à parfaire leur identité professionnelle et à donner un sens aux nouvelles ressources qu'ils acquerront et qu'ils développeront. L'enjeu de la formation est de développer chez les étudiants à la fois des connaissances, des attitudes, des habiletés, des savoir-agir, des méthodes réflexives à l'intérieur d'un programme adapté aux réalités de la profession. La réalisation des activités de formation s'appuiera ainsi sur un modèle de développement de ressources et de compétences.

L'Avis du Comité-conseil concernant ce diplôme d'enseignement supérieur spécialisé a été adopté au Conseil universitaire à la séance du 10 juin 2014.

3. Mandats particuliers

3.1 La formation des étudiants à l'ère du numérique à l'Université Laval

En septembre 2012, la Commission des études recevait du recteur le mandat de : dresser un état de situation en ce qui a trait aux besoins de développement de compétences numériques chez nos étudiants, de mieux cerner ces besoins et d'examiner la possibilité de mettre en place des moyens novateurs et réalistes pour y répondre. Le travail de la Commission s'est terminé en février 2014 et l'Avis a été présenté au Conseil universitaire le 6 mai 2014.

L'Avis trace d'abord un portrait de ce que représente l'utilisation du numérique en enseignement universitaire, puis décrit les pratiques de l'Université Laval en cette matière. Le document se termine sur des recommandations qui s'appuient, le plus souvent possible, sur les règlements, politiques et instances de l'Université en matière de gestion des études, afin qu'elles aient de réelles possibilités d'être mises en place.

Cinq de ces recommandations visent l'utilisation pertinente des technologies numériques en tant qu'objectifs de formation pour les étudiants, alors qu'une autre recommandation porte sur l'optimisation de l'utilisation de l'Environnement numérique d'apprentissage (ENA) et sur l'encouragement à des pratiques d'enseignement novatrices qui utilisent le numérique.

Trois autres ont pour objet l'appui aux pratiques pédagogiques des enseignants, notamment par le rôle central que joue le Bureau des services pédagogiques, mais aussi par l'intermédiaire de l'aide qu'apportent les conseillers en formation.

Finalement, les deux dernières recommandations concernent l'importance de la recherche en pédagogie, signalent l'apport du programme de Chaires de leadership en enseignement (CLE) et soulignent le rôle de vigie que joue l'Institut Technologies de l'information et Sociétés (ITIS) quant aux technologies numériques du futur et leur exploitation potentielle.

3.2 Le Règlement des études

Le Règlement des études a été révisé en profondeur à travers une démarche impliquant différentes instances de l'Université Laval et nécessitant de nombreux mois de travail. La Commission des études a été invitée par le vice-recteur aux études et aux activités internationales à réagir au nouveau document et à commenter le résultat de cette révision lors d'une de ses rencontres régulières, le 27 mars 2014. Les membres de la Commission ont appuyé l'ensemble des modifications apportées au Règlement des études et ont souligné la qualité et l'exhaustivité des modifications apportées. Les membres ont formulé quelques commentaires supplémentaires dont a pris compte le comité responsable de la rédaction finale du Règlement des études. Le Conseil universitaire a adopté le nouveau Règlement des études le 3 juin 2014.

3.3 L'interdisciplinarité dans la formation

La Commission des études a reçu comme mandat de débiter une réflexion sur l'interdisciplinarité dans la formation universitaire. Elle a pu y consacrer trois séances de travail au cours de l'année 2013-2014. Ses travaux se poursuivront au cours de l'année 2014-2015 pour se terminer par la rédaction d'un avis sur cette question.

3.4 La Politique sur l'évaluation périodique des programmes

La Commission a reçu comme mandat d'adopter un Avis portant sur une Politique sur l'évaluation périodique des programmes. Elle a examiné une première ébauche de cette politique et a pu poser certaines questions aux responsables de la conception de cette politique lors d'une rencontre régulière de la Commission, le 5 juin 2014. L'Avis sur cette politique sera présenté au Conseil universitaire au cours de l'année 2014-2015.

4. Remerciements

La Commission tient à remercier vivement son secrétaire permanent, monsieur Michel Dumas, pour son travail assidu et sa fidèle collaboration. M. Dumas ayant pris sa retraite au terme de l'année 2013-2014, la Commission tient particulièrement à souligner l'excellence du travail qu'il a accompli au fil de sa carrière et sa contribution exceptionnelle au développement des études à l'Université Laval.

La Commission adresse aussi ses remerciements à madame Brigitte Lacroix, pour son soutien constant indispensable à la bonne marche de ses travaux.

Enfin, la Commission exprime sa reconnaissance envers toutes les personnes qui apportent régulièrement leur concours à l'un ou l'autre dossier et envers les facultés et les services qui accordent beaucoup d'attention à ses demandes en y répondant avec diligence et générosité.

Pour les membres de la Commission des études,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CS', written in a cursive style.

Claude Savard
Président

Le 11 septembre 2014

Liste des membres de la Commission des études

Année 2013-2014

<i>*Remplacé (démission ou fin de mandat)</i>	
Président	SAVARD, Claude
Trois professeurs Arts et lettres	KAVANAGH, Éric FAAAD <i>*MAGER, Robert</i>
	FLEURY, Pascale FLSH <i>*PELLETIER, Esther</i>
	KÈGLE, Christiane FLSH
Trois professeurs Sciences humaines	GOULET, Sonia FSS <i>*MARCOUX, Richard</i>
	KHECHINE, Hager FSA <i>*LANG, Pascal</i>
	DeBLOIS, Lucie FSE <i>*HÉON, Lucie</i>
Deux professeurs Sciences de la santé	DUMONT, Marcel FM
	LECHASSEUR, Kathleen FSI
Quatre professeurs Sciences pures et appliquées	DESHARNAIS, Josée FSG
	ROBERT, Jean-Loup FSG
	AIDER, Mohammed FSAA
	HATVANY, Matthew FFGG
Deux chargés de cours	NÉRON, Louise
	TREMBLAY, Pierre-Charles <i>*GRACE, Robert J.</i>
Deux étudiants de 1 ^{er} cycle CADEUL	AUBRY-ABEL, Caroline
	SIMARD, Mathieu
Deux étudiants de 2 ^e ou 3 ^e cycle AELIÉS	HADCHITI, Roula
	DJOKO-KAMGAIN, Christian
SANS DROIT DE VOTE	
Secrétaire permanent	DUMAS, Michel
D'OFFICE	
Recteur Vice-recteur aux études et aux activités internationales Adjoint au vice-recteur aux études et aux activités internationales Doyenne, Faculté études supérieures et postdoctorales Directeur général du premier cycle	BRIÈRE, Denis GARNIER, Bernard, représenté par : EBACHER, Marie-France FSI AUDETTE, Marie TALBOT, Serge

Dossiers de la Commission
2013-2014

• Programmes conduisant à l'obtention d'un grade
Réactivation de la maîtrise et modification du doctorat en psychologie (Avis adopté au CU 4 février 2014)
Création d'une maîtrise en droit notarial (Avis adopté au CU du 1 ^{er} avril 2014)
Création d'un baccalauréat intégré en informatique et gestion (Avis adopté au CU du 1 ^{er} avril 2014)
Création d'une maîtrise en pédagogie universitaire des sciences de la santé (Avis sera présenté au CU au cours de l'automne 2014)
• Mandats particuliers
Avis sur La formation des étudiants à l'ère du numérique à l'Université Laval (Avis présenté au CU du 6 mai 2014)
Examen du Règlement des études (présenté au CU du 3 juin 2014)
Avis sur L'interdisciplinarité dans la formation (rédaction en cours)
Avis sur la Politique sur l'évaluation périodique des programmes (rédaction en cours)

**Dossiers du Comité-conseil responsable de l'évaluation des projets de programmes courts
2013-2014**

• Dossiers complétés
Création d'un DESS en comptabilité (Avis adopté au CU 3 décembre 2013)
Création d'un certificat en entrepreneuriat et gestion de PME (Avis adopté au CU 4 février 2014)
Création d'un certificat en comptabilité et gestion (Avis adopté au CU 4 février 2014)
Création d'un certificat d'accès à la profession comptable (Avis adopté au CU 4 février 2014)
Création d'un certificat en analyse financière (Avis adopté au CU 10 juin 2014)
Création d'un certificat en finance (Avis adopté au CU 10 juin 2014)
Création d'un DESS en pratique pharmaceutique de première ligne (Avis adopté au CU 10 juin 2014)